

OBTENTION DES SOUTIENS CANTONAUX ET FEDERAUX

SOUTIEN FEDERAL

Depuis 2018, le financement des cours a changé de système. Le nouveau système est axé sur la personne et non plus sur le cours. Ainsi, chaque participante et participant paie les coûts complets aux prestataires de cours (écoles) puis se fait rembourser la moitié des coûts par le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation).

Le SEFRI a mis en place des informations détaillées à ce sujet. Tout le système est centralisé sur un portail en ligne au niveau national. En voici le lien principal :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html>

Pour obtenir une aide financière, il faut :

- S'être présenté à toutes les épreuves d'examens
- Avoir payé toutes ses factures envers l'école personnellement
- Délai pour le dépôt de la demande : max. 2 ans après la **décision d'examen**
- Total des frais au minimum de 1'000.- pour faire la demande (jusqu'à la limite supérieure de de CHF 19'000 pour un brevet / de CHF 21'000 pour une maîtrise)

Sont remboursés :

- 50% des frais de modules : factures envoyées par l'école (à conserver !) qui comprennent les frais de cours, les taxes des examens modulaires et les frais de matériel (supports de cours)
- Factures concernant des répétitions de cours et d'examens modulaires (jusqu'à la limite supérieure)

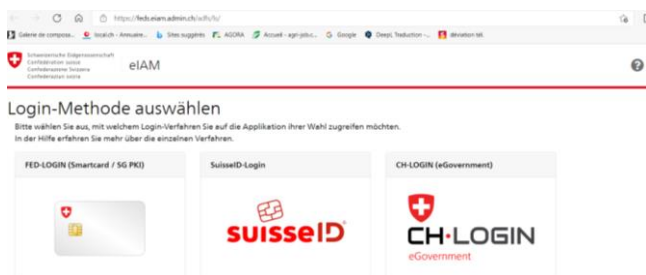
Attention, ne sont pas pris en compte :

- Subventions par des tiers (par exemple si les factures sont au nom d'une entreprise)
- Taxes des examens finaux
- Frais de transport, logement, etc.

Marche à suivre :

1. Se rendre sur le portail en ligne (**éviter** le navigateur Internet Explorer !):

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html#-162073088>



2. S'enregistrer (prend 10-15 min, fournir une adresse e-mail et mobile pour confirmer le mot de passe)
3. Remplir la demande de subvention. Pièces nécessaires : **attestations de paiement de l'école, décision d'examen (réussi ou non, fournie par Agora), toutes les factures de modules**. Avoir également à disposition : **N° AVS et carte d'identité**
4. Numéro de formation
 - brevet de paysanne : **79644** « Paysanne / Responsable de ménage agricole avec brevet fédéral »
 - brevet d'agriculteur/trice : **15044** Chef/fe d'exploitation agricole avec brevet fédéral
 - brevet d'arboriculteur/trice : **15045** Chef/fe d'exploitation arboricole avec brevet fédéral
 - brevet de caviste : **15047** Chef/fe d'exploitation caviste avec brevet fédéral
 - brevet de viticulteur/trice : **15048**. Chef/fe d'exploitation viticole avec brevet fédéral

- diplôme de paysanne : **15038** Paysanne diplômée / responsable de ménage agricole diplômé
- maîtrise d'agriculteur/trice : **15030** Maître agriculteur / agricultrice
- maîtrise d'arboriculteur/trice : **15033** Maître arboriculteur / arboricultrice
- maîtrise de caviste : **15035** Maître caviste
- maîtrise de viticulteur/trice : **15036** Maître viticulteur / viticultrice

SOUTIENS CANTONAUX

Les cantons **BE, FR, GE, JU, NE** et **VS** (cantons romands sauf le canton de Vaud) ont mis en place un subventionnement supplémentaire : versement de 20.-/demi-journée de cours à 80.-. Chaque canton a son propre système de financement. De manière générale, un décompte des cours payés par les candidats est centralisé à Agora qui transmet leurs noms aux organes responsables des cantons respectifs pour remboursement. Le lieu de domicile en fin d'année scolaire est déterminant pour le versement par le canton concerné.

Pour obtenir le soutien cantonal, il faut :

- Avoir payé toutes les factures de l'année scolaire écoulée envers l'école / les écoles concernées
- Avoir communiqué son numéro de compte (IBAN) (formulaire d'inscription aux modules)

Pour les personnes qui travaillent dans le canton de Vaud, une autre subvention est possible auprès de la FonPro : Les subventions peuvent être demandées pour les modules et l'examen final (même si vous avez eu une contribution du SEFRI) à hauteur de 25% des coûts des cours (max. 2'500.-) et à hauteur de 100% des coûts d'examen final (max. 3'000.-).

Les conditions pour les demandes sont :

- Être salarié dans une entreprise du canton de Vaud au moment du dépôt de la demande
- Faire 2 demandes de subvention : 1x pour les cours et 1x pour l'examen final
- Déposer la demande dans un délai de 6 mois après la fin des cours et l'examen

Marche à suivre :

1. se rendre sur le site : <https://www.fonprosup.ch/>
2. s'enregistrer
3. remplir la demande de subvention. Attention pièces demandées : **attestation(s) de paiement de l'école** (différente(s) de celle du SEFRI, faite(s) par l'école/les écoles concernées), **justificatifs de paiements** (preuves bancaires), **attestation d'employeur** (datant de moins de 3 mois et remplie par l'employeur), **attestation de paiement de l'examen final** (fournie par Agora)
4. Numéro de formation (voir ci-dessus)

Attention, si vous êtes collaborateur/trice familial-e, l'employeur ne doit pas remplir les champs "votre participation aux frais d'écolages + "votre participation aux frais d'examens, sinon la Fonpro considère que l'employeur a payé la formation et n'entre pas en matière pour un soutien financier.

Attestation de l'employeur pour cours préparatoires aux examens fédéraux

Informations relatives à l'employeur

Nom de l'entreprise : _____ Responsable administratif : _____
Rue : _____ Email : _____
NPA/Localité : _____ Téléphone : _____

Informations personnelles relatives à l'employé

Titre du Brevet ou Diplôme fédéral : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ Date de naissance : _____
NPA/Localité : _____

Informations professionnelles relatives à l'emploi

Lieu d'activité du salarié : _____
Date d'engagement : _____ Date de fin du contrat : _____
Votre participation aux frais d'écolages CHF: _____
Votre participation aux frais d'examen CHF : _____